



**1<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**26 E 27 DI GHJENNAGHJU**  
**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**26 ET 27 JANVIER**

**N° 2023/E1/012**

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**OBJET : SITUATION DES BURALISTES.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 1<sup>er</sup> mars prochain, le prix du paquet de cigarettes augmentera partout en France. Spécificité locale, le prix, en Corse, sera soumis à une double hausse due à la mise en place progressive de l'alignement des prix entre la France et la Corse afin de mettre un terme à l'avantage fiscal toujours en vigueur sur l'île. A cela vient s'ajouter la fin du point de marge supplémentaire dont bénéficiaient les buralistes insulaires.

Si la question du tabac est toujours abordée de façon prudente par la classe politique en raison des enjeux de santé publique, il convient, néanmoins, de rappeler que, depuis février 2018, le ministère de l'Action et des Comptes Publics et la Confédération Nationale des Buralistes ont mis en place un plan visant à accompagner la transition du métier de buraliste. L'objectif étant de permettre à ces derniers de vendre des services diversifiés d'utilité locale : paiement de proximité en lien avec la DGFIP, relais colis, Poste, etc... Sur les 215 buralistes recensés sur l'île, près de 40% se sont déjà inscrits dans cette démarche visant à faire évoluer les habitudes de consommation de leurs clients, et cassant ainsi la démarche d'aller au bureau de tabac pour n'y acheter que des cigarettes.

Cette double hausse, et la fin du point de marge supplémentaire, viendrait ainsi mettre à mal cette stratégie, mais surtout déstabiliser économiquement toute une filière. Rappelant ainsi que la dernière usine de fabrication de tabac de France se trouve à Furiani et répond à 70% de la demande locale. Elle alimente aussi, pour partie, les marchés français et étrangers. De plus, nous pouvons constater, chaque année, lors de l'examen de notre budget, que la part des taxes sur le tabac qui sont reversées représentent une part non-négligeable des recettes de notre collectivité.

Au total, cette filière représente plus d'un millier d'emplois à temps plein sur l'île et, au-delà, c'est tout un écosystème et un maillage territorial qui est assuré par les buralistes insulaires.

Bien souvent, dans le rural, ils représentent la seule bouffée d'oxygène d'un canton en assurant aussi le dépôt de pain, voire des activités de parapharmacie. Dans cette situation qui risque de les mettre en difficulté, nous ne pouvons rester indifférents, tout en rappelant qu'évidemment que les responsables publics que nous sommes devons renforcer les politiques de prévention et de gestion des addictions, auprès des plus jeunes consommateurs notamment.

Paul-André COLOMBANI, député de la seconde circonscription de la Corse-du-Sud, s'est saisi du problème à l'Assemblée nationale en déposant une question écrite et plusieurs amendements visant à lisser la hausse des prix. Pour l'heure, le Gouvernement n'entend pas geler la hausse des prix qui serait, de leur point de vue, contraire au droit européen.

Nous souhaiterions donc savoir, Monsieur le Président, ce que la Collectivité de Corse entend mettre en œuvre pour accompagner cette filière économique insulaire dans cette phase de transition ?